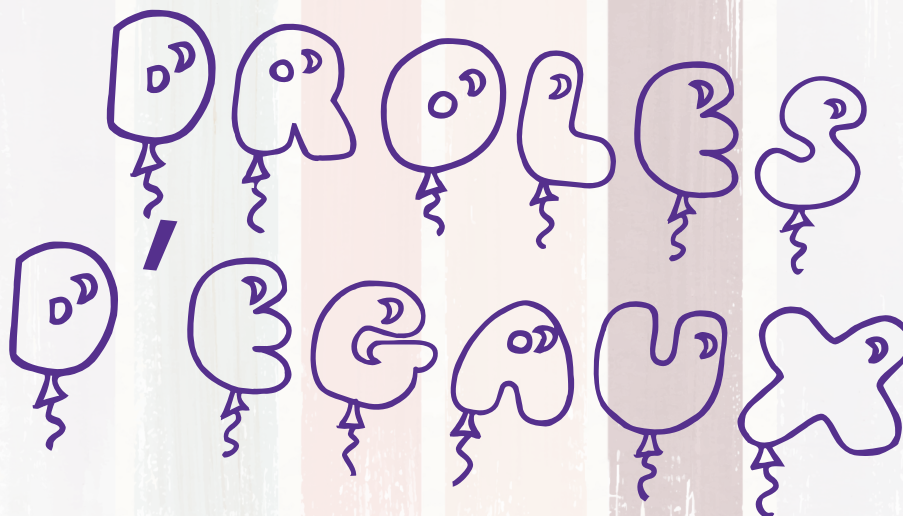


Plaquette de réservations des mercredis De mars à avril 2020

de 3 à 14 ans
de 7h30 à 18h30
Avec Laetitia et Romain.

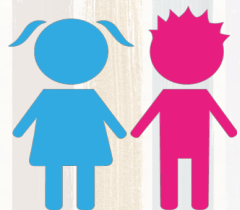
A retourner
avant le
19/02/2020



Le 8 mars, journée dédiée aux droits des femmes.

C'est l'occasion pour nous de proposer des animations autour de la mixité : mixité de genre, de religion, de culture...

Ensemble, nous sommes tous égaux !



Création d'un jeu des différences

Atelier cuisine :
Le marbré, un bel exemple de mélange savoureux !

Et bien sûr :
Jeux collectifs, sorties dans le village, moments de détente, et bien d'autres encore !

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEES AVEC REPAS		JOURNEES SANS REPAS		Demi-journée avec repas		Demi-journée sans repas	
	Sans Passeport	Avec Passeport	Sans Passeport	Avec Passeport	Sans Passeport	Avec Passeport	Sans Passeport	Avec Passeport
De 0 à 400€	6.00€	2,00 €	5.00€	1,00 €	5,50 €	1,50 €	3,50 €	1,50 €
De 401 à 622€	5.50€	2,50 €	4.50€	1,50 €	4,50 €	1,50 €	2.50€	1,00 €
De 623 à 800€	5.00€		4.00€		3.00€		2.00€	
De 801 à 1000€	7.00€		6.00€		3.50€		2.50€	
De 1001 à 1250€	9.00€		8.00€		4.50€		3.50€	
De 1251 à 1500€	11.00€		10.00€		5.50€		4.50€	
Plus de 1501€ et non fourni	14.00€		13.00€		7.00€		6.00€	

Pour les familles qui n'habitent pas et/ou les enfants ne sont pas scolarisés sur les communes de l'Agglomération une majoration de 50 % sera appliquée.

L'application modulée se fait sur la base du quotient familial calculé par la CAF ou la MSA et pour lequel un justificatif est demandé à l'inscription et à chaque début d'année civile.

Grille de réservation

Vous pouvez nous retourner cette grille par mail, ou nous la remettre en main propre.

Date de retour : **avant le 19/02/2020**

Votre enfant : Nom et prénom :

Age :

	Journée entière	½ Journée avec repas		½ Journée sans repas	
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Mercredi 11/03					
Mercredi 18/03					
Mercredi 25/03					
Mercredi 01/04					
Mercredi 08/04					
Mercredi 15/04					

Inscription pour tous les mercredis de l'année scolaire en cours :

Date et Signature du/des représentants légaux :

Toute absence non-signalée au moins 48h à l'avance sera facturée.
En cas de maladie, veuillez à nous fournir le certificat du médecin.